

I Activité régionale

Afrique et Moyen-Orient

L'Afrique est un continent complexe. C'est le plus riche en beautés naturelles et en diversité démographique, mais le plus pauvre en ressources et en compétences. Sur son territoire se trouvent 18 des 25 pays désignés par les Nations Unies comme les moins développés du globe. Pourtant l'Afrique australe est l'une des régions les plus avancées du monde sur le plan technique et l'Afrique du Nord est très riche en réserves de pétrole. L'Afrique compte plus de 40 États indépendants mais elle englobe aussi les plus vastes régions du monde encore soumises au régime colonial. Elle offre à la fois des exemples émouvants de sérénité, de sagesse et de coopération et des scènes de haine et de violence atroces et tragiques, tandis que plane sur elle l'ombre d'un conflit toujours possible entre les minorités blanches dirigeantes et les majorités noires de l'Afrique australe.

Comme par le passé, l'activité exercée par le Canada en Afrique a été largement axée sur les programmes d'aide au développement, le changement par des moyens pacifiques et l'aide aux victimes de l'injustice et de l'oppression. Les efforts déployés en vue d'atteindre ces objectifs l'ont été dans le cadre des relations bilatérales du Canada avec les différents pays d'Afrique et les divers organismes du Commonwealth, de la Francophonie et des Nations Unies.

Afrique du Commonwealth

En Afrique du Commonwealth, l'avenir de la Rhodésie demeure fort préoccupant. La situation s'est envenimée en janvier 1973 lorsque le gouvernement rhodésien a décidé de fermer la fron-

tière de la Zambie, coupant ainsi la principale voie d'accès de ce pays à la mer. Le gouvernement zambien adoptait la même attitude vis-à-vis de la Rhodésie et, quoique cette dernière soit ensuite revenue sur sa décision, la Zambie restait, elle, sur ses positions; dans l'intervalle, elle avait entrepris une réorientation radicale de ses voies de transport et d'approvisionnement traditionnellement axées sur le Sud (via la Rhodésie et le Mozambique), pour en détourner le flot vers le nord (via la Tanzanie).

Cette déviation du commerce zambien devait surcharger la capacité de manutention des ports tanzaniens et des réseaux ferroviaires de la Zambie et de l'Afrique orientale. En réponse à des demandes pressantes, le Canada octroyait un prêt inconditionnel d'un million de dollars en vue de la construction, à partir de matériaux canadiens, d'installations de manutention en Afrique de l'Est. Le Canada accordait aussi une aide d'urgence globale de huit millions de dollars au secteur du transport zambien (y compris les voies vers les ports de l'Afrique orientale) dont cinq millions pour constituer un parc de wagons ferroviaires. Un prêt additionnel d'un million de dollars était octroyé en décembre pour la construction d'autres wagons destinés au réseau ferroviaire de la Zambie.

Par ces mesures et par les autres dispositions qu'il a prises pour aider les pays indépendants d'Afrique dont les territoires bordent ceux de l'Afrique australe sur lesquels une minorité exerce son contrôle, le gouvernement du Canada a indiqué clairement sa position. Le Canada a appuyé sans équivoque les partisans d'un gouvernement majoritaire démocratique pour la Rhodésie et

maintenu, conformément aux résolutions des Nations Unies, l'application des sanctions adoptées contre le régime illégal de Salisbury. Le Canada a continué sa participation au Fonds de bourses d'études du Commonwealth pour les Africains de Rhodésie et son apport au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe.

La situation tendue en Afrique australe a été, en partie du moins, la cause d'un grave incident survenu à la frontière de la Zambie et de la Rhodésie. En mai, deux touristes canadiennes visitant le secteur rhodésien des chutes Victoria furent abattues par des troupes zambiennes. Les divergences relevées dans les différentes versions de l'événement ont assombri les relations entre le Canada et la Zambie. En novembre, toutefois, à la suite des démarches faites par le gouvernement du Canada, le gouvernement de la Zambie offrait de verser *ex gratia* une somme de \$50,000 à la famille de chacune des victimes, indiquant par ce geste son sentiment de responsabilité morale et son regret.

Poursuivant ses efforts en vue d'instaurer la justice sociale par des moyens pacifiques, le Canada a continué de condamner sur le plan international la politique d'*apartheid* du gouvernement sud-africain. Il a également secondé les efforts que le Secrétaire général de l'ONU et le Conseil de la Namibie continuent de déployer dans le conflit touchant le droit à l'autodétermination de la population de la Namibie (Afrique du Sud-Ouest). Ses préoccupations à l'égard des